



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 19 décembre 2023

1. - Communications ;
2. - Conseil communal – Déclaration d'apparement ou de regroupement ;
Madame KARMAOUI sera invitée, si elle le souhaite, à faire part de son apparement politique.
3. - Marché de Travaux - PIC - Rue des Combattants et de la Sucrierie - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, une procédure ouverte sera lancée pour le marché de travaux "PIC - Rue des Combattants et de la Sucrierie" pour un montant estimé de 1.188.301,55 € TVAC.
4. - Sécurité routière - Rue de l'Eglise - Mise en place d'une bande de stationnement et d'une zone d'évitement striée - Décision ;
Il est demandé au Conseil de donner son accord sur la mise en place d'une bande de stationnement et d'une zone d'évitement striée rue de l'Eglise, le long des immeubles portant les n°44A à 46.
5. - Sécurité routière - Passage de la Béguine - Mise en place d'une zone 30km/h et d'un sens unique limité - Décision ;
Il est demandé au Conseil de donner son accord sur la mise en place de la zone 30 km/h et du sens unique limité dans le Passage de la Béguine.
6. - Sécurité routière - Rue de la Bascule - Mise en place d'une zone 30km/h - Décision ;
Il est demandé au Conseil de donner son accord sur la mise en place de la zone 30 km/h rue de la Bascule.
7. - Sécurité routière - Rue Toussaint - Mise en place de zones d'évitements striées - Décision ;
Il est demandé au Conseil de donner son accord sur la mise en place de zones d'évitements striées rue Toussaint.
8. - Sécurité routière - Chemin du Fond d'Asse - Chemin réservé - Décision ;
Il est demandé au Conseil de donner son accord sur la réservation du Chemin du Fond d'Asse à la circulation des véhicules agricoles, piétons, cyclistes, cavaliers et conducteurs de speed pédélec.
9. - Sanctions administratives communales - Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur – Décision ;
Il est demandé au Conseil de désigner un nouveau fonctionnaire sanctionnateur.
10. - RESA - Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2023 - Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
11. - ENODIA - Assemblée Générale du second semestre du 21 décembre 2023 – Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.

12. -NEOMANSIO - Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2023 – Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
13. -Personnel communal - Fixation des conditions de recrutement par promotion à la fonction de Directeur financier - Décision ;
Fixation des conditions de recrutement par promotion en vue d'une nomination en qualité de Directeur financier.
14. -Enseignement – Ouverture d'un mi-temps maternel supplémentaire à l'école de Slins à partir du 20 novembre 2023 – Ratification ;
L'augmentation de cadre maternel du mois de novembre a eu lieu le 11ème jour de classe suivant les congés d'automne, c'est-à-dire le lundi 20 novembre 2023 et permet de passer de 4 emplois à 4.5 ETP.
15. -Asbl AGISCCJ - Budget - Exercice 2024 – Décision ;
Il est demandé au conseil d'approuver le budget de l'exercice 2024 de l'asbl AGISCCJ qui se clôture à l'équilibre.
16. -Subventions aux clubs et associations de la commune de Juprelle (entre 2.500,00 € et 25.000,00 €) ;
Les divers clubs et associations de la commune transmettent annuellement une demande pour l'obtention d'un subside communal. Conformément à la législation en cours, c'est le Conseil communal qui décide de l'octroi, et ce, sur base d'une répartition proposée par la Commission culture, sports et loisirs.
17. -Subventions aux clubs et associations de la commune de Juprelle (moins de 2.500,00 €) ;
Les divers clubs et associations de la commune transmettent annuellement une demande pour l'obtention d'un subside communal. Conformément à la législation en cours, c'est le Conseil communal qui décide de l'octroi, et ce, sur base d'une répartition proposée par la Commission culture, sports et loisirs.
18. - CPAS de Juprelle – Budget pour l'exercice 2024 – Approbation ;
Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le budget 2024 du CPAS de Juprelle.
19. -Budget communal 2024 - Vote d'un douzième provisoire – Décision ;
Il s'agit du vote d'un douzième provisoire dans l'attente du vote en janvier prochain du budget 2024.

Huis clos